Formation
en santé et sécurité au travail

Stage de l'INRS : IDEST (infirmier de santé au travail) et radioprotection

Ce stage s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 6 août 2024 relatif à la formation des médecins du travail et des autres professionnels de santé au travail assurant le suivi individuel renforcé d'un travailleur exposé aux rayonnements ionisants et aux conditions de délivrance de l'agrément complémentaire des services de prévention et de santé au travail. Il répond aux exigences de la formation spécifique catégorie 1 « infirmier ».

PUBLIC
→ Infirmier de santé au travail participant au suivi de travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

OBJECTIF DE FORMATION
→ Participer au suivi de travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
→ Maîtriser les connaissances de base sur les rayonnements ionisants et leurs effets sur la santé.
→ Appréhender la règlementation pour participer à la prévention des risques professionnels liés à l'exposition aux rayonnements ionisants.
→ Participer au suivi en santé au travail et à la surveillance dosimétrique.

CONTENU
Tel que décrit par l'arrêté du 6 août 2024, le stage traitera des points suivants :
→ Contexte de la prévention des risques liés aux rayonnements ionisants.
→ Rappels de physique nucléaire.
→ Effets sanitaires des rayonnements ionisants et grandeurs dosimétriques.
→ Dispositif renforcé pour le suivi des travailleurs exposés : suivi individuel renforcé, surveillance dosimétrique individuelle.
→ Savoir-être et relations.
Seront notamment abordées les sources d'exposition professionnelle, l'évaluation des risques liés aux rayonnements ionisants, l'information et la formation des travailleurs.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
→ Exposés, travaux pratiques, études de cas, jeux de rôle, questions/réponses et échanges avec les participants.

VALIDATION
La formation est suivie d'une évaluation formative.
→ Épreuve écrite : - QCM pour les connaissances techniques et réglementaires;
- Mise en pratique avec au moins deux questions nécessitant une production écrite.
→ Épreuve orale : au moins deux questions ouvertes.
L'évaluation de la formation à chaud est réalisée par écrit ainsi que par un tour de table approfondi.
À l'issue de la formation, une attestation de formation telle que décrite par l'arreté sera délivrée à chaque participant.

DATES ET DURÉE DE LA FORMATION
→ **Du 13 au 15 octobre 2025, 2 jours (14,5 heures)**.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
Responsables pédagogiques :
Anne Bourdieu, Diane Magot, Romain Mouillseaux
Programme complet et inscriptions sur :
***www.inrs.fr* -> taper JJ 1330**
Par courrier : INRS, département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir, 75011 Paris
ou *secretariat.forp@inrs.fr*